

le CeMaphore

bulletin d'information sur la mobilité

- > TECxto ou les perturbations des lignes de bus sur son GSM
- > Quand le PCM de Sambreville prend la voie du bus
- > Les déplacements domicile-travail à vélo encouragés fiscalement
- > A Nivelles, deux entreprises valorisent le covoiturage
- > Le colloque de l'Union wallonne des entreprises interroge la voiture de société

> **sommaire**

> Transport en commun

TECxto, ou les perturbations des lignes de bus sur son GSM

Le Groupe TEC vient de lancer un nouveau service aux usagers : « TECxto ». Celui-ci permet d'être informé, par SMS, des perturbations qui concernent les lignes de bus.



Il y a deux manières d'utiliser TECxto :

- en s'abonnant pour un an à la (ou aux) ligne(s) de son choix via le numéro 9222. Toutes les perturbations qui concernent cette (ces) ligne(s) seront transmises durant cette période (coût : 0,3€/an).
- en questionnant le service de manière ponctuelle au 2442, afin d'être informé des perturbations en cours pour la ligne choisie (coût : 0,15€/demande).

Il s'agit des perturbations prévisibles entraînant des modifications de parcours (travaux, festivités locales ...) ou des perturbations inopinées (intempéries, accidents, circulation dense, ...). Ainsi, les TEC Brabant Wallon et Hainaut informent de toutes les perturbations prévisibles touchant leurs lignes. Les TEC Charleroi et Namur-Luxembourg annoncent aussi bien les perturbations prévisibles qu'imprévisibles. Enfin, le TEC Liège-Verviers avertit des perturbations inopinées, les perturbations prévisibles étant déjà communiquées via mail.

Pour en savoir plus : <http://www.infotec.be>

Quand le PCM de Sambreville prend la voie du bus

En 1991, juste avant la création du TEC, fut mise en service la ligne 58 « Tamines – Jemeppe/Spy » afin de desservir la population de la Basse-Sambre. Malheureusement, cette ligne n'offrait pas un service très performant ni attrayant, avec environ 1 bus par heure entre 8h à 18h, et encore, pas systématiquement sur toute la longueur de la ligne.

L'une des conclusions de l'étude du PCM de Sambreville (2001-2002) concernait la nécessité d'augmenter la fréquence de desserte de cette ligne et de la prolonger vers une partie très urbanisée de Sambreville, à savoir l'ancienne commune de Moignelée. Cette situation a par ailleurs été confirmée dans l'étude « AXUD ». C'est aujourd'hui chose faite ! La nouvelle ligne, conservant le même numéro mais rebaptisée « Moignelée – Saint-Martin/Spy », est opérationnelle depuis cet été. Elle

propose une nette augmentation de la fréquence avec 2 bus par heure entre 6h et 20h et des renforts aux heures de pointe. Dix-neuf nouveaux arrêts ont été créés. Les correspondances avec le train sont facilitées. Un changement radical qui réjouit les usagers habituels et devrait séduire une nouvelle clientèle.

Il reste maintenant à mettre en œuvre 2 carrefours à feux lumineux équipés de détection bus, pour améliorer leur vitesse commerciale et à encourager la clientèle potentielle située le long du trajet (écoles, commerçants, gros employeurs (commune, CPAS, hôpital, grande distribution, ...) à utiliser ce service performant.

Pour en savoir plus : <http://www.infotec.be>

> Fiscalité

Les déplacements domicile-travail à vélo encouragés

Depuis le printemps 2009 déjà¹, de nouvelles mesures ont été prises afin d'encourager les déplacements domicile-travail, réalisés en tout ou en partie à vélo.

Ainsi, l'indemnité kilométrique exonérée, pour les travailleurs qui se rendent au travail à vélo, est passée de 0,15 à 0,20 €/km et est désormais indexée. La distance prise en compte reste plafonnée à ... 100 km ! Rappelons que cette indemnité kilométrique est totalement déductible pour l'employeur. Quoique de plus en plus répandue, elle n'est malheureusement pas encore obligatoire pour celui-ci ! Il faut savoir qu'une enquête du SPF Mobilité et Transports a montré que le nombre de travailleurs se rendant à vélo au travail augmente ainsi de plus de 50 % dès le moment où l'employeur accorde l'indemnité kilométrique.

Un autre avantage exonéré dans le chef du travailleur concerne la mise à disposition par l'entreprise d'une bicyclette ou « vélo de société », y compris les frais y relatifs : accessoires, frais d'entretien et frais de garage. Son usage à des fins privées est exonéré également, pour autant bien sûr que la bicyclette soit utilisée pour les déplacements domicile-travail. Il ne s'agit donc plus d'un avantage en nature. Cette mesure est en outre cumulable avec l'exonération fiscale de l'indemnité kilométrique.

En ce qui concerne l'employeur, celui-ci bénéficie dorénavant d'une déduction majorée (120 %) pour des frais qui sont de nature à favoriser l'usage du vélo vers l'entreprise. Cela peut concerner l'acquisition, la construction ou la transformation d'un bien ou d'un local de manière à permettre d'y ranger les vélos durant les heures de travail, la réalisation de vestiaires et de sanitaires (avec ou sans douches), l'acquisition, l'entretien et la réparation de bicyclettes mises à la disposition des membres du personnel.

¹ Loi du 27 mars 2009, de relance économique. Moniteur belge du 7 avril 2009.

> Covoiturage

A Nivelles, deux entreprises encouragent cette pratique

Le projet européen Life-environnement SMIGIN – « Sustainable Management by Interactive Governance and Industrial Networking »¹ – a pour objectif de réduire l'impact environnemental des entreprises situées sur un même parc d'activités économiques par la mise en place d'actions collectives autour de 4 thématiques : l'énergie, la mobilité, les aménagements paysagers et la gestion des déchets. Dans ce cadre, sept parcs pilotes se sont engagés dans des actions concrètes via une méthodologie mise au point par la cellule des conseillers en environnement de l'UWE (voir www.econetwork.eu).

Parmi les mesures prises, en voici une toute simple : deux entreprises du parc d'activité de Nivelles-Sud, Westinghouse et L'Oréal offrent aux covoitureurs des places réservées dans leurs parkings.

Ces entreprises ont compris les nombreux avantages directs du covoiturage. 'C'est une mesure très visible récompensant mon personnel qui covoiture et encourageant celui qui ne le fait pas encore' explique Monsieur Viré, Vice Président de Westinghouse. Et d'ajouter : 'Cela permet aussi de réduire la taille de mon parking et d'augmenter ainsi la surface disponible pour l'outil de production'. Des enquêtes montrent également que les travailleurs pratiquant le covoiturage sont plus ponctuels (par politesse, on ne fait pas attendre ses covoitureurs) et moins stressés (le trajet permet de discuter de tout et de rien avant d'arriver au travail ou avant de rentrer chez soi).

Réserver des places de parking pour le covoiturage, c'est un moyen simple et peu coûteux (environ 25€/panneau) pour l'entreprise de montrer son engagement envers l'environnement.

Une démarche commune à plusieurs entreprises sur un même parc permet de réaliser une commande plus importante, donc de diminuer le prix de chaque panneau. De plus, un seul appel d'offres a dû être lancé pour le groupe d'entreprises. De quoi gagner du temps et de l'argent !

Le site Internet dédié à ce projet reprend toutes les informations utiles sur cette démarche ainsi que sur d'autres actions de gestion collective sur les parcs d'activité économique. De plus, une banque de données de projets européens propose des idées d'actions en matière de mobilité durable.

Contact : Brigitte DEVOS
brigitte.devos@uwe.be

> Colloque

L'Union wallonne des entreprises interroge la voiture de société

Lors de son colloque annuel, le 9 octobre dernier, l'UWE a proposé un tour d'horizon des différentes facettes de la voiture de société. Quelles sont les récentes évolutions de la fiscalité liée à celle-ci ? La voiture de société peut-elle être combinée à d'autres modes de déplacement ? Quels enseignements peut-on tirer des expériences vécues par d'autres entreprises ? Comment adapter sa « car Policy » ? Quel rôle les sociétés de leasing peuvent-elles jouer ? Quels peuvent être les avantages d'une gestion proactive des voitures d'entreprises ?

Différents témoignages ont permis de recadrer la problématique, de préciser quelques chiffres importants, mais également de mettre en évidence une évolution dans l'usage et le type de voiture encouragés par certaines entreprises, ainsi que les alternatives possibles. Dans son allocution, Philippe Henry, ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité a rappelé les perspectives du peak oil et les différents tableaux sur lesquels il va falloir jouer : modes alternatifs à la voiture, diminution des déplacements, ... ainsi que les outils à disposition : d'abord une organisation cohérente du territoire, ensuite les plans de déplacement d'entreprises, enfin une diversité de mesures.

Nous reviendrons sur cette problématique dans une prochaine Cemathèque, actuellement en préparation, qui sera dédiée aux déplacements domicile-travail.

Pour en savoir plus : <http://www.uwe.be/mobilite>



Sources : UWE.



¹Mené par la Cellule des Conseillers en environnement de l'Union Wallonne des Entreprises (UWE), en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Valenciennois (CCIV), ce projet est financé depuis novembre 2006 par le Programme Life de la Commission Européenne, la Région Wallonne, l'ADEME et la région Nord Pas de Calais.



> Conseils de lecture

Didier ANTOINE et Ariane HENIN, **Guide de détermination des limites de vitesse sur le réseau routier**, SPW, Direction de la Sécurité des Infrastructures Routières, juin 2009. Face aux enjeux liés à la fixation d'une limite de vitesse, ce guide propose aux autorités et aux gestionnaires de voiries une démarche permettant de déterminer la limite de vitesse qui représente le point d'équilibre raisonnable entre mobilité et sécurité et qui s'appuie sur des critères objectifs et l'expérience. Les organigrammes sont conçus pour guider les gestionnaires de voiries en leur permettant de mesurer, à la fois facilement et techniquement, la faisabilité d'effectuer une modification de la limite de vitesse qui soit en harmonie avec l'environnement routier. Il s'agit donc d'abord et avant tout d'un outil d'aide à la réflexion et à la décision.

Pierre LACONTE, **Recherche de la qualité environnementale et urbaine: le cas de Louvain-la-Neuve** (Belgique), Certu, 2009, (Débats). Le centre universitaire et urbain de Louvain-la-Neuve constitue en matière de ville durable une expérience très particulière. Grâce à la collaboration de sa communauté académique, l'Université a été en mesure de planifier un ensemble axé, dès sa première phase (1972), sur la qualité environnementale et urbaine. La densité et la contiguïté des constructions, la qualité des espaces publics, exclusivement réservés aux piétons, l'accessibilité, dès 1976, par chemin de fer, le contrôle de l'architecture, des matériaux et des gabarits, ont contribué à créer un paysage urbain attractif. Par ailleurs, l'attention portée à la qualité de l'air et de l'eau, le chauffage centralisé au gaz, l'égouttage séparatif, la collecte des eaux pluviales dans un bassin de retenue traité en lac d'agrément, ont contribué à la qualité environnementale. Attirée par la diversité des activités culturelles, souvent liées à la vie universitaire, la population non-universitaire est devenue largement majoritaire. Et les récents (et futurs) projets culturels, commerciaux et en matière de transport constituent pour Louvain-la-Neuve un changement d'échelle vers un pôle de services régional.

Infos : Brigitte Ernon - Gestionnaire
Centre de documentation et de diffusion en mobilité
Tél. : 081 77 31 32
centre-doc-mobilite@spw.wallonie.be
<http://documentation.mobilite.wallonie.be>

> Agenda

Du réseau

- Janvier 2010 (dates à confirmer), formation continue des CeM, **La signalisation de police**.
- Mars 2010. Démarrage d'un **nouveau cycle de formation de base des Conseillers en mobilité**.

Infos : Bernadette Gany, Tél. : 081 77 30 99
bernadette.gany@spw.wallonie.be
Brigitte Ernon, Tél. : 081 77 31 32
brigitte.ernon@spw.wallonie.be
<http://mobilite.wallonie.be>

Hors réseau

- Formations Gamah
Le 1^{er} décembre 2009, « **De la voie piétonne au sentier de promenade, l'accessibilité est incontournable** »,
Le 15 décembre 2009, « **SECU, 4 maillons pour un bâtiment accessible** »,
à Spa

Infos : contact@gamah.be
<http://www.gamah.be>

> Insolite



Source : A. Deneffe.

Contact :

Réseau des Conseillers en mobilité (CeM)

Bernadette Gany, coordinatrice, tél. : 081 77 30 99
Brigitte Ernon, tél. : 081 77 31 32
Céline Fecci, tél. : 081 77 31 34
Barbara Schwan, tél. : 081 77 31 21
Fax : 081 77 38 22
SPW-Direction de la Planification de la Mobilité
Boulevard du Nord, 8, B-5000 Namur
reseau-cem@spw.wallonie.be
<http://cem.mobilite.wallonie.be>